	Mesures initiales			
	CAT	Résultat	CAT suite	Levée éviction
	immédiate	test	résultat du test	
Cas possible (symptomatique)		PCR+ Cas confirmé	Maintien éviction	7 jours après le début des symptômes (reprise du travail le 8e jour si disparition fièvre et amélioration état respiratoire depuis au moins 48h) et respect des mesures barrière renforcées pendant les 7 jours suivants
	Eviction* et test RT- PCR	PCR- Cas non exclu	2nd test RT-PCR, maintien éviction dans attente (sauf situation exceptionnelle)	Si 2e test positif, maintien éviction et levée selon critères <i>supra</i> Si 2e test négatif et DDS de moins de 7 jours, levée éviction avec respect strict des mesures hygiène et distanctiation physique Si 2e test négatif et DDS de plus de 7 jours, maintien éviction jusqu'à 48h après disparition fièvre et amélioration état respiratoire
Cas possible (symptomatique) immunodéprimé	Eviction* et test RT- PCR	PCR+ Cas confirmé	Maintien éviction	9 jours après le début des symptomes (reprise du travail le 10e jour si disparition fièvre et amélioration état respiratoire depuis au moins 48h) et respect des mesures barrière renforcées pendant les 14 jours suivants
		PCR- Cas non exclu	2nd test RT-PCR, maintien éviction dans attente (sauf situation exceptionnelle)	Si 2e test positif, maintien éviction et levée selon critères <i>supra</i> Si 2e test négatif et DDS de moins de 7 jours, levée éviction avec respect strict des mesures hygiène et distanctiation physique Si 2e test négatif et DDS de plus de 7 jours, maintien éviction jusqu'à 48h après disparition fièvre et amélioration état respiratoire
Cas confirmé asymptomatique (détecté suite contact tracing ou dépistage)	Eviction*	PCR+ Cas confirmé		7 jours après le début des symptômes (reprise du travail le 8e jour) et respect des mesures barrière renforcées pendant les 7 jours suivants. Si personnel non remplaçable, possibilité dégradée de maintien en poste avec renforcement mesures précaution et hygiène
Cas confirmé asymptomatique (détecté suite contact tracing ou dépistage) immunodéprimé	Eviction*	PCR+ Cas confirmé		9 jours après le début des symptomes (reprise du travail le 10e jour) et respect des mesures barrière renforcées pendant les 14 jours suivants Si personnel non remplaçable, possibilité dégradée de maintien en poste avec renforcement mesures précaution et hygiène
Contact à risque** d'un cas confirmé (cas symptomatique ou non, contact dans le cadre professionnel ou non)	Eviction non systématiqu e			Si apparition de symptômes, cf CAT "cas possible" <i>supra</i> Si doute su possibilité du soignant à respecter mesures barrière dans ES/ESMS, éviction selon les mêmes conditions que la population générale. Si maintien en poste, autosurveillance symptômes, test RT-PCR entre J5 et J7 du dernier contact (et au maximum 7 jours du premier contact si celui-ci a persisté) et mesures strictes hygiène et distanciation physique

^{*} Sauf situation exceptionnelle (ex. médecin de garde seul)

^{**} Contact à risque d'infection pour le professionnel de santé au sein de l'ES/EMS :

⁻Un contact avec un patient porteur du Sars-CoV-2 si le soignant ou le patient ne porte pas de masque à usage médical

⁻La réalisation sans masque FFP2 de gestes à risque d'aérosolisation (intubation, kinésithérapie respiratoire) à un patient atteint de Covid-19

⁻Le contact prolongé (plus de 15 mn dans un espace confiné) avec un soignant Covid+ sans masque à usage médical (pendant les pauses principalements)

⁻Retour de zones de propagation importante du Covid-19 telles Saint-Georges et Camopi